

Je le répète, monsieur l'Orateur, je n'ai rien contre la venue au Canada d'immigrants originaires de l'Asie, du Moyen-Orient ou des Antilles. Il me semble seulement qu'il y a dorénavant un déséquilibre dans le flot migratoire, au point qu'on peut parler d'une marée d'immigrants originaires de ces régions, alors que les immigrants originaires de l'Europe septentrionale n'arrivent plus qu'au compte-gouttes. Espérons que le ministre déclare, maintenant qu'il a refait surface parmi nous en tant que ministre actif, nous fournira des réponses et des recettes pratiques destinées à rétablir l'équilibre dans le mouvement migratoire vers le Canada.

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, je me réjouis d'entendre le ministre déclarer que c'est toujours la politique du gouvernement, nonobstant la diminution réelle du nombre d'immigrants, de continuer à encourager les immigrants à venir s'établir au pays sans discrimination.

L'hon. M. Lambert: Il y a de la discrimination.

Le très hon. M. Trudeau: Contre les souris des Antilles.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, je me demande si j'ai la parole, ou s'il y a un débat entre d'autres députés.

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Brewin: Monsieur l'Orateur, j'allais dire que, même si je me réjouis de cette attitude du gouvernement, je crains fort qu'elle ne se traduise pas dans les modalités d'admission des immigrants, qui laissent grandement à désirer à l'heure actuelle. Elles sont beaucoup trop subjectives. On s'en remet trop au jugement des agents quant à l'évaluation de la personnalité. Il y a trop de réticences. Pour un immigrant qui cherche à entrer au pays, 15 points sur les cinquante qui lui sont nécessaires ont trait à ce qui est appelé la demande professionnelle selon des données recueillies par le ministre, mais ces données ne sont pas communiquées à l'immigrant, ni aux avocats, ni aux tribunaux et ni même à la Commission d'appel de l'immigration qui est chargée d'étudier les cas. Nous avons fait une farce des audiences spéciales et des procédures d'appel de l'immigration à cause de cette politique du secret, et j'espère que ce ne sera plus le cas pour bien longtemps encore.

Tout comme d'autres députés, j'attends depuis bien longtemps que le ministre comme ceux qui l'ont précédé, respectent la promesse de définir sans ambages, les droits des réfugiés à entrer au pays de même que les conditions requises. Évidemment, il est toujours

possible d'attendre des situations d'urgence, comme cela s'est produit pour la Tchécoslovaquie. Malheureusement, il y a des réfugiés dans d'autres parties du monde, et j'espère que nous n'aurons pas trop longtemps à attendre pour connaître les conditions de leur entrée au pays.

J'ai remarqué qu'il y a eu une baisse importante du nombre d'immigrants en provenance d'Italie et l'une des raisons en est, à mon avis, qu'il y a au Canada quantité d'Italiens qui sont en mesure de s'occuper de leurs parents âgés, mais qui ne peuvent les faire venir avant qu'ils aient atteint 65 ans. C'est une réelle difficulté que des familles ne puissent se réunir sans nuire à notre population active, et ces jeunes qui ont été de bons citoyens canadiens sont dans l'impossibilité de faire venir leurs pères et mères et leurs proches parents.

La loi demande à être révisée. Cette révision a été promise il y a trois ans dans un Livre blanc, mais rien n'a encore été fait. Que se passe-t-il dans le ministère qui en est chargé? Que fait son énergique ministre à ce sujet? Révisons la loi sur l'immigration. Le règlement adopté en 1967 s'est révélé peu satisfaisant à maints égards. Il faut qu'un comité parlementaire le revoise.

Enfin, monsieur l'Orateur, quiconque connaît ce domaine sait que les services spéciaux d'enquête de la Commission d'appel de l'immigration doivent s'occuper de beaucoup trop de cas. S'il faut du personnel supplémentaire, engageons-en malgré le programme d'austérité, car il importe de ne pas gêner l'entrée des immigrants au pays par les restrictions actuelles.

L'hon. M. Dinsdale: Le ministère laisse beaucoup à désirer.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas trop bien compris pourquoi l'honorable ministre a senti le besoin de justifier ce fléchissement de 10 p. 100 de l'immigration, au cours des neuf premiers mois de l'année. Toutefois, à mon humble avis, ce n'est pas tant la quantité de l'immigration qui compte que la qualité.

Nous savons que depuis quelques années surtout, le gouvernement, dans ses méthodes de sélection, exige de meilleures qualifications des immigrants. Mais je me demande si l'on attache suffisamment d'importance à leurs qualités morales. Au fait, nous avons remarqué, au cours des cinq dernières années, que devant les tribunaux où comparaissent les manifestants et les contestataires, surtout depuis quelques mois, nous trouvons trop souvent des gens récemment arrivés au Canada.